

## MODALITE D'EXAMEN DES DOSSIERS BILAN DE COMPETENCES ET CONGE VAE

Les demandes de financement de Bilan de Compétences et de VAE sont examinées au fil de l'eau.

**Les dossiers peuvent être envoyés à tout moment de l'année.**

Attention : Il est impératif de prévoir le **démarrage de la prestation au plus tôt 45 jours après l'envoi du dossier** complet (exemple : pour un dossier envoyé le 1<sup>er</sup> septembre à l'ANFH, le Bilan de Compétences ou l'accompagnement VAE ne pourra pas commencer avant le 15 octobre).

## DATES DES REUNIONS DU COMITE TERRITORIAL POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

**Aucune rétroactivité** n'est acceptée, il convient de déposer votre demande de prise en charge en fonction du calendrier ci-dessous afin d'obtenir **l'accord de financement avant le début de votre formation.**

### CALENDRIER 2024

| DEBUT DE LA FORMATION               | DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS | DATE DES REUNIONS<br>(sous réserve de modification) |
|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| Entre AVRIL 2024 et AOUT 2024       | 12 FEVRIER 2024                  | Mardi 12 MARS 2024                                  |
| Entre JUILLET 2024 et DECEMBRE 2024 | 13 MAI 2024                      | Jeudi 27 JUIN 2024*                                 |
| Entre SEPTEMBRE 2024 et MARS 2025   | 30 JUILLET 2024                  | Mercredi 28 Août 2024                               |
| Entre JANVIER 2025 et MAI 2025      | 12 NOVEMBRE 2024                 | Jeudi 12 DECEMBRE 2024*                             |

- \* Les dossiers de CFP Etudes Promotionnelles sont examinés uniquement au cours de 2 réunions :
  - . 27 juin 2024 pour les formations débutant au 2<sup>ème</sup> semestre 2024
  - . 12 décembre 2024 pour les formations débutant au 1<sup>er</sup> semestre 2025
- N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, l'attestation d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

#### A NOTER

- ✓ Tous les dossiers de demande de financement doivent être envoyés obligatoirement **en recommandé avec accusé de réception** ou remis en mains propres à la délégation territoriale ANFH à Reims.
- ✓ Tout dossier incomplet sera retourné.
- ✓ Tout dossier arrivé hors délai sera examiné à la réunion suivante.